

Calvados

Cyber-harcèlement. 150 jeunes disent en être victimes chaque année à Caen



Une conférence sur le cyber-harcèlement était organisée mercredi 20 novembre à l'université de Caen. L'occasion de faire le point sur ce fléau avec Patrick Genvresse, directeur médical de la Maison des adolescents.

Combien de jeunes sont concernés par le cyber-harcèlement ?

Au sein de nos bureaux de la Maison des adolescents, nous accueillons environ 150 jeunes chaque année qui nous disent être victimes de harcèlement via des outils numériques. C'est 10 % des jeunes qui nous consultent. Que ce soit par SMS ou via des groupes de conversation fermés, ou sur les réseaux sociaux. Selon plusieurs études, le cyber-harcèlement concerne 12,5 % des 6-18 ans.

Nous pouvons observer qu'il est plus courant dans les collèges que dans les lycées. Il est principalement constaté dans les catégories d'âge à partir de 12-13 ans. L'excitation sexuelle à l'adolescence est de nature à le rendre plus courant à cet âge-là.

Quels sont les procédés les plus courants des cyber-harceleurs ?

Chez les jeunes, le harcèlement à connotation sexuelle est le plus courant. Le procédé qui nous est le plus souvent rapporté concerne les jeunes filles. Une fille sort avec un garçon qui après une rupture amoureuse va diffuser, soit lui directement, soit au travers d'un ami ou d'un compte anonyme, des photos intimes de la victime qu'il a obtenu ou pris pendant la relation. Des garçons sont aussi parfois harcelés, toujours autour de connotations sexuelles, mais là, plus en lien avec une homosexualité réelle ou supposée.

Percevez-vous une différence entre le cyber-harcèlement et le harcèlement scolaire plus traditionnel ?

Il implique une violence beaucoup plus importante, plus fréquente et à tout moment de la semaine, là où le harcèlement traditionnel était limité dans le temps et dans l'espace.

Le harcèlement s'en trouve décuplé parce que l'outil est à disposition du harceleur en permanence.

Les jeunes touchés partagent-ils leur mal-être plus facilement ?

On pourrait le penser à l'heure des réseaux sociaux, à l'heure où l'intimité de nombreuses personnes, volontairement ou involontairement, est exposée sur l'espace public, même s'il est dématérialisé. Le cyber-harcèlement libère d'autant moins la parole qu'il stimule la honte. Les jeunes, de ce qu'on perçoit ici à la Maison des adolescents, ont tendance à le taire auprès de leur entourage. C'est pour cette raison que nous avons organisé cette conférence, destinée tout

particulièrement aux parents.

Quels conseils leur donnez-vous ?

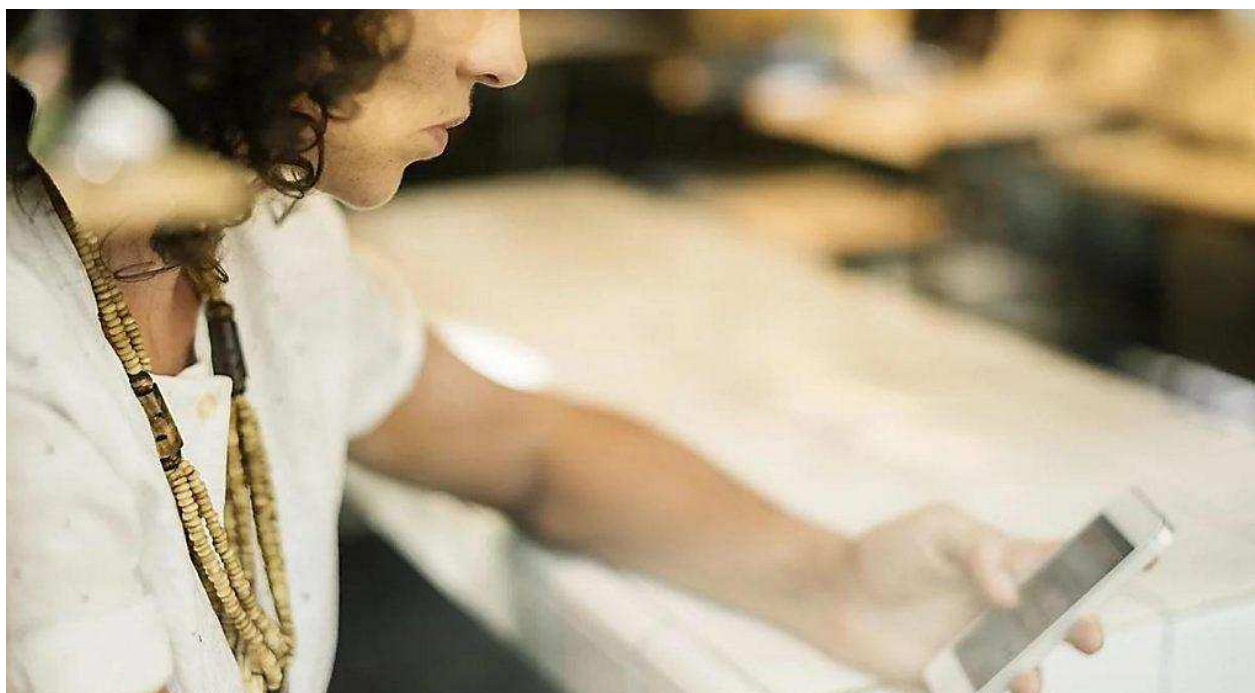
De ne pas croire qu'ils pensent connaître l'univers numérique. Leurs enfants sont beaucoup plus à l'aise et peuvent y faire des choses qu'ils ne soupçonnent pas. Ils ne font pas que jouer en ligne et consulter la plateforme dédiée à leur scolarité. Il faut répéter aux jeunes, mais aussi aux adultes, que tout ce qui arrive dans la sphère numérique peut être conservé. Il suffit d'une capture d'écran d'une personne mal intentionnée pour qu'une photo ou un message pouvant porter préjudice se retrouvent à circuler sur les réseaux sociaux.

Quelle est la conduite à adopter face à des faits de cyber-harcèlement ?

Nous conseillons aux parents et à la victime d'imprimer les mesures de harcèlement : SMS, post sur les réseaux ou autre. Ensuite, il est utile de fermer temporairement son ou ses comptes, changer son numéro de téléphone et signaler les faits aux instances de l'institution scolaire. Il peut être utile d'alerter les parents du harceleur. Si rien ne bouge, il faut aller porter plainte à la gendarmerie.

Pratique. Maison des adolescents de Caen, tél. 02 31 15 25 25

Propos recueillis par Maxence Gorrégues



Selon plusieurs études, le cyber-harcèlement concerne 12,5 % des 6-18 ans. (©Pixabay)